

## Fourrière animale intercommunale

Tout animal errant pris en charge sur le territoire est emmené par les services compétents et agréés (société spécialisée de captures, police municipale) à la fourrière intercommunale de Grand Poitiers Communauté urbaine.

Cette fourrière est gérée par l'association Secours et Protection des Animaux (SPA) et est située sur le site de « La Grange des Près - La folie », rue de la Poupinière à Poitiers.

La fourrière est ouverte du lundi au samedi de 14h à 17h45 .

Tél : 05 49 47 32 53

La mise en fourrière permet au SPA de rechercher le propriétaire pour lui restituer son animal.

Si le propriétaire n'est pas retrouvé dans les **8 jours ouvrés** de garde légale de fourrière, l'animal est proposé au refuge SPA de Poitiers ou à une autre association de protection de l'animal pour y être adopté.

Les propriétaires identifiés sont tenus de récupérer leurs animaux **pendant les heures d'ouverture de la fourrière**. Ils doivent s'acquitter des frais de garde qui s'élèvent pour un chat à 10 € par jour et pour un chien à 15 € par jour.

Si l'animal n'était pas identifié à son entrée en fourrière, **ils doivent également payer :**

**> des frais de tatouage ou l'identification par une puce électronique : 25 € pour un chat ou pour un chien.**

**Retrouvez les jeux de données associés à cette thématique en Open Data :**

[Animaux capturés et reprise des animaux en sortie de fourrière](#)



Ce site utilise des cookies pour favoriser votre navigation et enrichir les contenus qui vous sont proposés. Vous pouvez néanmoins les désactiver à tout moment si vous le souhaitez.

✓ OK, tout accepter

Personnaliser